



## CHANGEMENT CLIMATIQUE ET LOGIQUE AGRONOMIQUE !

**La sécheresse historique qui a durement impacté le secteur agricole a rendu plusieurs législations inapplicables ou contraires à toute logique agronomique. Alors que des demandes de dérogations avaient été demandées par la FUGEA début août déjà, les décisions sont arrivées trop tardivement. Cette expérience de l'année 2022 doit nous pousser à revoir certaines logiques administratives, rentrant en opposition avec la réalité de terrain.**

Une sécheresse historique a une nouvelle fois frappé notre région et impacté durement nos fermes. En plus des pertes économiques, les agriculteurs et agricultrices ont dû faire face à une situation administrative irréaliste. En effet, les conditions météorologiques ont rendu plusieurs législations inapplicables ou contraires à la logique agronomique, notamment celles liées aux couvertures du sol. Les producteurs et productrices sont censés implanter des intercultures à des dates précises alors que, dans la majorité des situations, il n'était techniquement pas possible de travailler les sols ou les couverts ont grillé par manque d'eau.

Pour éviter cette situation et dans une logique d'efficacité agronomique, la FUGEA a adressé (depuis début août déjà) des demandes de dérogations (voir brève « dérogation »). Nos agriculteurs et agricultrices souhaitent s'adapter mais se trouvent de plus en plus souvent confrontés à des réglementations inadaptées au changement climatique.

**LA RÉGLEMENTATION  
DOIT POUVOIR TENIR  
COMPTE DES CONDITIONS  
PÉDOCLIMATIQUES  
ET AGRONOMIQUES.**

À ce sujet, nous sommes conscients que la couverture des sols est un élément clé de l'agriculture d'aujourd'hui et de demain. Néanmoins, la réglementation doit pouvoir tenir compte des conditions pédoclimatiques et agronomiques. L'année 2022 nous pousse à revoir certaines logiques rentrant parfois en opposition avec la réalité de terrain. Nous plaçons et poussons pour revoir ces règles en remettant l'agronomie au centre des décisions.

La FUGEA appelle à une réelle simplification des règles qui ne devraient plus être liées à des dates fixes mais à des bonnes pratiques en fonction des conditions climatiques. À défaut, notre syndicat demande que les autorisations et les interdictions spécifiques à la conditionnalité soient activées par le ministre à des périodes comprises dans une fourchette de temps prédéfinie et notifiée à la Commission en fonction des conditions météorologiques annuelles. Ce système permettrait d'éviter de nombreuses dérogations liées aux aléas climatiques qui risquent d'augmenter dans le futur.

Par ailleurs, il est impératif d'harmoniser les différents règlements inclus dans la conditionnalité (PAC, PGDA, ...) afin d'assurer une cohérence des règles et une réelle simplification administrative pour les agriculteurs et les agricultrices.

La réalité de terrain doit guider les prises de décisions dans les futures discussions. C'est un prérequis pour permettre à notre agriculture de s'adapter aux bouleversements à venir.